



Fiche technique

Expérimentation d'un dispositif d'entraide entre les services de la publicité foncière de Chinon et de Loches

La concentration technique des bases Fidji de chacun des SPF sur un serveur national aura lieu le 22 février 2017 pour les SPF d'Indre-et-Loire. Cette organisation ouvre de nouvelles opportunités d'organisation du travail, telles que l'entraide entre des services de la publicité foncière installés sur des sites différents.

L'entraide est un dispositif de soutien mis en œuvre entre SPF (deux ou plus) installés sur des sites différents, dans l'objectif de réduire les délais de publication du SPF aidé et d'instaurer une mutualisation des méthodes de travail, s'appuyant sur les pratiques harmonisées nationales et la boîte à outils Organisation. Elle ne concerne que la publicité foncière et non l'enregistrement.

Il est proposé d'expérimenter ce nouveau dispositif de soutien entre les SPF de Chinon et de Loches.

1/ Cadre de l'expérimentation

L'expérimentation porte sur les dépôts dématérialisés accessibles sur Télé@ctes : demandes de renseignements, publications au fichier dans le cadre des préconisations de la BAO Organisation sur l'organisation intégrée. L'aide peut porter sur le flux mais aussi, pour réduire les délais, sur les stocks (deuxième main notamment).

Les tâches liées à la présence physique (accueil physique, dépôts papier...) sont par nature exclues du dispositif.

2/ Mise en œuvre

L'entraide expérimentale s'appuie sur un protocole, en cours d'élaboration, convenu entre les responsables de SPF sous l'égide du Pôle Gestion Fiscale. Ce protocole est signé par les responsables de service des SPF concernés et le directeur départemental.

Le protocole précise l'ensemble des conditions de la mise en œuvre de l'entraide.

Au regard des caractéristiques des SPF de Chinon et de Loches, l'entraide pourra s'effectuer au profit de l'un ou l'autre des services, en fonction des évolutions de charges et des effectifs disponibles.

3/ Bilan de l'expérimentation

Chaque département dressera un bilan de l'expérimentation arrêté au 1er juillet 2017. Toutefois, l'expérimentation pourra être poursuivie au-delà cette date.

Le bilan sera transmis au bureau GF-3B au plus tard le 17 juillet 2017 pour synthèse et élaboration du bilan national.

Le bilan national permettra de définir les tâches pour lesquelles l'entraide sera apparue la plus appropriée. L'évaluation permettra également de déceler et d'expertiser les difficultés éventuelles pouvant naître de ces nouvelles modalités de travail, de cibler les missions se prêtant le mieux à

l'exercice et de définir le cas échéant les besoins d'accompagnement.

Le bilan de l'expérimentation sera présenté aux organisations syndicales nationales, lors d'un comité technique de réseau, avant son éventuelle généralisation.